



Guyancourt, le 19 octobre 2013

Monsieur Jean Michel COIGNARD
Directeur Académique
des services de l'Éducation nationale
BP100 78053 St-Quentin-en Yvelines

Objet : Concertation réforme des rythmes

Monsieur le Directeur Académique,

La réforme des rythmes scolaires est maintenant engagée. Au nom du SE-Unsa des Yvelines, je tiens à réaffirmer plusieurs éléments qui doivent prévaloir à la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014.

Dès aujourd'hui, la concertation doit être menée à l'échelon de chaque commune comme de chaque école, avec tous les partenaires de la communauté éducative (élus, parents, enseignants, animateurs, associations...). Les conseils de chaque école doivent être associés. Or, à ce jour, les conseils d'école n'ont pas systématiquement connaissance du calendrier des échéances. Un calendrier trop contraint serait contraire à la volonté du ministre de rechercher le consensus le plus large de tous les acteurs de la réforme. Pour le SE-Unsa, le dialogue doit permettre d'élaborer des projets prenant en compte l'intérêt des élèves et des personnels.

Je suis de ce fait particulièrement étonné que des représentants de communes, voire certains IEN, enjoignent les directeurs de ne pas traiter cette question lors du 1er conseil d'école, mais à un conseil d'école extraordinaire ultérieur en décembre. Vous conviendrez que cette démarche ne permet pas d'enclencher un dialogue serein et de qualité, décembre étant bien trop tardif.

Je vous demande de bien vouloir rappeler que les premiers conseils d'école peuvent tout à fait se saisir de ce sujet.

Parallèlement, le SE-Unsa invite les directeurs d'école, responsables de l'ordre du jour des conseils d'école, à ne pas donner suite à ce type de demandes et les incite, au contraire, à se donner les moyens de réussir la concertation qui doit avoir lieu. Cela nécessite un temps long de débat qui doit pouvoir débiter, au minimum, dès la rentrée des vacances de Toussaint. Le conseil d'école extraordinaire de décembre doit être convoqué pour finaliser les projets.

La circulaire du 6 février 2013 indique que les inspecteurs de circonscription doivent « mettre en place en amont une concertation approfondie avec les maires et les conseils d'école afin d'aider à construire un projet cohérent et partagé ». Certaines remontées d'écoles témoignent que le travail d'accompagnement des équipes n'est pas toujours suffisant. Pour le SE-Unsa, il est urgent que les acteurs accèdent au niveau d'information qui permettra à tous d'entrer dans la réflexion concertée. C'est la condition sine qua non de la réussite de cette réforme, dans l'intérêt des élèves de notre département.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, à l'assurance de mon profond attachement au service public d'éducation.

Marcel DUPUY Secrétaire général SE-Unsa 78